

# Première en Valais pour le big boss d'UBS

**PRIX SOMMET UBS** Sergio Ermotti est venu à Conthey hier jeudi soir pour évoquer les changements qui bouleversent le monde économique.

PAR JEAN-YVES GABBUD@LENOUVELLISTE.CH/PHOTOS SABINE PAPILLOU@LENOUVELLISTE.CH



Sergio Ermotti, CEO d'UBS, a été accueilli à Conthey par le directeur régional Iwan Willisch.

Jeudi soir, Sergio Ermotti, grand patron d'UBS, a fait une première apparition publique en Valais dans le cadre de ses fonctions à la tête de la plus grande banque du pays. Près de 1000 personnes sont venues l'entendre dans le cadre du Prix Sommet, à la halle polyvalente de Conthey, victime, pour l'occasion, de plusieurs coupures d'électricité.

## Peur et chances

Le monde bancaire subit, comme l'économie dans son

ensemble, des vagues de changements dans un monde qui se globalise. «Les principaux concurrents d'une banque suisse ne sont plus, en priorité, les autres banques suisses. Nos concurrents sont tous les géants mondiaux de la finance, y compris les firmes high-tech, qui offrent des produits bancaires sans devoir prendre une licence bancaire.»

Les évolutions technologiques font souvent peur, parce qu'elles menacent certains emplois. Mais elles sont aussi, et sur-

tout, des chances. «Il y a trente ou trente-cinq ans, 95% des clients venaient à la banque avec du cash. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 5%.» Les services offerts ont changé, ils sont devenus plus digitaux. «Les clients digitaux sont plus intéressants pour la banque, car ils utilisent plus de services.»

Cette réalité vécue par une banque de dimension mondiale comme UBS est aussi celle que connaissent nos PME, comme le montrent les challengers du Prix Sommet (voir

encadré). Une agence de voyages valaisanne se retrouve aussi en concurrence avec des sociétés américaines actives sur l'internet, comme les Tripadvisor ou Booking.com. Il en va de même pour une librairie locale qui doit se battre contre un géant comme Amazon.

## Critique de l'immobilisme politique

Face à cette concurrence mondialisée, la Suisse se doit de rester à la pointe de la technologie. Sergio Ermotti émet une

## Trois challengers pour un nouveau Prix



La nouvelle version du Prix Sommet a démarré jeudi soir à Conthey. Trois challengers, trois PME valaisannes, se sont lancés dans l'aventure: la pharmacie Dr Guntern d'Alain Guntern à Brigue, l'agence de voyages Discovery de Dominique Evéquo à Crans-Montana et Conthey et la librairie du Babobab de Yasmina Giaquinto-Carron à Martigny. Pour faire face aux enjeux de leurs secteurs d'activités respectifs, ces trois sociétés bénéficieront pendant une année de l'accompagnement d'un coach. Tout au long de 2019, l'évolution du défi sera présentée au public. L'entreprise qui aura le mieux réussi dans cette mission se verra décerner le Prix Sommet 2019.

Les concurrents ont dévoilé certaines pistes qu'ils suivent pour se démarquer de la concurrence virtuelle. «Dans ma librairie, on ne vient pas uniquement pour acheter des livres, mais pour suivre des conférences, pour voir des expositions et même pour manger des fondues», explique par exemple Yasmina Giaquinto-Carron...

critique sur ce point contre le monde politique qui freine ce développement. Il donne un exemple récent qui a agité le Parlement fédéral. «Le Conseil des Etats a pris une décision négative pour le réseau 5G. Sur le plan de l'environnement digital, de nombreux pays d'Europe du Nord ou d'Asie sont plus avancés que nous.»

Pour Sergio Ermotti, la Suisse ne peut plus fonctionner de cette façon dans un monde où la vitesse du changement s'est considérablement accélérée: «Nous ne pouvons plus nous permettre, comme dans le passé, de discuter pendant des années pour élaborer une solution qui soit absolument parfaite.»

Le CEO d'UBS lance un appel aux décideurs suisses: «Nous devons investir ici et maintenant dans les structures numériques du futur, notamment dans la 5G et dans le Swiss Cloud.»

## Des pôles d'innovation liés au Valais

UBS doit se préparer aux futurs changements qui l'affecteront. «Nous investissons énormément d'argent dans nos propres pôles d'innovation», a expliqué Sergio Ermotti. Il a donné l'exemple du nouveau centre de compétences dédié à l'intelligence artificielle mis en place par sa banque au Tessin. Ce pôle travaille en collaboration avec deux sociétés implantées en Valais, l'Idiap de Martigny et Médiplant de Conthey.

# Médecin jugé pour une opération ratée du nez

**JUSTICE** Le chirurgien lui avait proposé d'enlever un grain de beauté sur le nez. La patiente se retrouve avec des cicatrices à vie.

Un chirurgien esthétique pratiquant dans le Valais central risque une sanction pénale de 120 jours-amendes avec sursis pour avoir raté une opération sur le nez d'une patiente dans une clinique privée en 2013. Après cette intervention, qui devait simplement supprimer un grain de beauté disgracieux, sa patiente s'est retrouvée avec un appendice asymétrique et des cicatrices impressionnantes, avec en prime une gêne respiratoire.

## «Je me cache derrière des lunettes»

La victime, qui comptait sur cette intervention pour améliorer son aspect physique et sa confiance en soi, se retrouve avec un visage déformé. Mercredi, lors du procès du médecin devant le Tribunal de Sion, elle était visiblement encore très affectée. «Moralement, c'est dur, car je porte cette cicatrice tous les jours. Physiquement aussi, c'est compliqué. J'utilise une tonne de ma-

quillage et je me cache derrière des lunettes, alors que je n'en ai besoin que pour conduire.»

## Trois autres opérations

Le médecin, qui s'est dit «désolé de ce qui s'est passé» devant le juge Nicolas Biner, se voit reprocher des lésions corporelles graves par négligence. Car, malgré trois opérations ultérieures, réalisées par un autre médecin, le visage de la victime est toujours très marqué.



L'opération du nez a eu lieu en 2013. Les expertises ont pris du temps et le procès a eu lieu cette semaine. IMAGE D'ILLUSTRATION/SHUTTERSTOCK

Se basant sur un rapport d'expert, la procureure Catherine de Roten parle d'une «faute professionnelle et d'un manque de curiosité». L'infraction est assez grave pour être poursuivie d'office. Ce n'est pas

tous les jours qu'un médecin est traduit en justice au pénal, les litiges se réglant souvent autour d'une table ou au civil. Pour l'accusation, le chirurgien s'est trompé en estimant que le grain de beauté présen-

tait un risque cancérogène. Or, une dermatologue, qu'il a omis d'interroger, avait écarté par le passé tout risque de mélanome. Résultat: le praticien a opéré une large excision avec une technique invasive inutile et peu adaptée sur une jeune patiente trentenaire.

Avocat de cette dernière, Me Didier Elsig, qui demande 50 000 francs pour tort moral, parle de «lésions graves qui l'ont défigurée à vie». Défenseur du chirurgien, Me Guillaume Grand a minimisé l'importance des cicatrices, excluant les lésions graves. Il écarte aussi les lésions simples pour une question procédurale. S'interrogeant sur une possible implication des opérations ultérieures sur l'état actuel de la patiente, il demande l'acquiescement.

Le Tribunal de Sion rendra son verdict prochainement. **GB**